



Relation amoureuse entre collègue

Par **bellounette**, le **14/02/2014** à **21:05**

J'entretiens une relation amoureuse avec un collègue. Mon employeur veut me faire signer une feuille non-officielle où je reconnais cette relation et que je n'utiliserais pas de cette situation pour de l'avancement ou pour tout autre quelconque forme de bénéfice. Je travaille dans le commerce et suis en activité dans un magasin. En signant ce papier, je n'aurai pas le droit de travailler avec mon ami sur le même site? Est-ce que mon employeur est en droit de me demander cela sachant qu'aucune clause relative à ce sujet n'apparaît dans mon contrat de travail, ni dans le règlement intérieur de la société ?

Par **P.M.**, le **14/02/2014** à **21:32**

Bonjour tout d'abord,
C'est normal que ça ne figure pas ni au contrat de travail ni dans le règlement intérieur puisque ce serait une clause abusive comme de vous faire signer un tel document puisque ça fait partie de votre vie privée tant que ça n'intervient pas dans votre vie professionnelle...